

**3EME CONCOURS D'ADJOINT TERRITORIAL D'ANIMATION**

---

MARDI 06 DECEMBRE 2005

**Epreuve d'admissibilité**

**Série de questions portant sur la résolution d'un cas pratique relatif à une situation à laquelle un adjoint territorial d'animation peut être confronté.**

*(durée : 1 h 30 min– coefficient : 3).*

---

Le centre de loisirs sans hébergement qui vous emploie s'implante dans une école élémentaire déjà fréquentée par la majorité des enfants en période scolaire.

Sachant que l'intégralité de l'école vous est ouverte et que le personnel de service est sensible aux préoccupations éducatives, le directeur du centre de loisirs vous demande de réfléchir aux aménagements possibles pour faire oublier le cadre scolaire aux enfants.

Quel accueil, quels aménagements de l'espace, sans oublier le temps de restauration, proposez-vous?